

Le tutorat dans tous ses états

Accueillir et accompagner un nouveau
travailleur ou des stagiaires
en milieux d'accueil d'enfants

En partenariat avec le CERSO et l'ULg

Lundi 21 octobre et
Vendredi 24 octobre 2014
10h-13h

CP 332 et le Fonds Social MAE

- CP 332 : Commission paritaire pour le secteur de l'Aide sociale et des soins de santé
- Fonds Social pour le secteur des Milieux d'accueil d'enfants : s'adresse aux employeurs et aux travailleurs des institutions qui ressortissent à la CP 332 et qui organisent de manière régulière la garde d'enfants de moins de 12 ans :
 - Gestion paritaire (organisations patronales et syndicales)
 - Institutions concernées : crèches, préguardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, haltes-garderies, halte-accueil d'urgence et en accueil flexible, services d'accueil extra-scolaire, services d'accueillantes conventionnées, services de garde à domicile d'enfants malades
 - Actions : Soutien à la formation (continue ou qualifiante), à l'accompagnement, gestion du dispositif emploi-jeune

Le tutorat et le Fonds social MAE

- Recherches tutorat secteur MAE 2004-2005
- Projet du Fonds MAE 2006-2009 : formations tutorat et embauche compensatoire
- Questions et recherches concernant les métiers et les formations initiales liées à l'enfance
- Nouvel arrêté royal 'Groupes à risque' : début 2013
- Appel à projet du gouvernement fédéral en faveur des jeunes appartenant aux 'groupes à risque' : fin 2013
- Tutorat de formation: phase test 1^{er} semestre 2014

Rappel des termes

- Tutorat de formation:
 - Destiné aux jeunes en formation durant leur stage
 - Plein exercice : puériculture
 - Promotion sociale : animateur, auxiliaire de l'enfance, éducateur
- Tutorat d'insertion:
 - Destiné aux jeunes qui se forment en alternance et rejoignent en cours de formation le secteur (avec contrat)
- Tutorat d'intégration:
 - Destiné aux jeunes travailleurs nouvellement engagés

Ordre du jour

1. Le classeur : Le tutorat dans tous ses états
2. L'éventail des mesures du Fonds MAE en faveur du tutorat
 - A. Financement du temps de travail de tutorat
 - B. Formations au tutorat, accompagnements et intervisions
 - C. Les outils
3. Les outils
 - A. Les boîtes à outils insertion et intégration
 - B. Le carnet de bord
4. Les aides à l'emploi

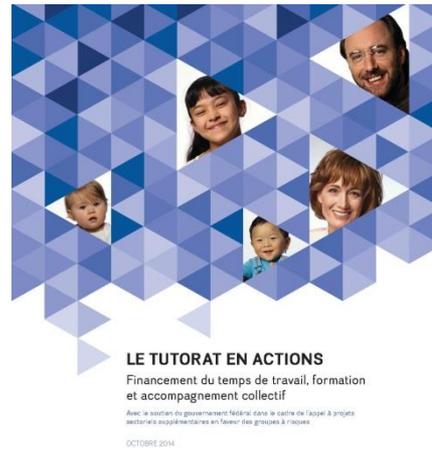
Partie 1: Présentation du classeur tutorat

- Le tutorat en actions
- Carnet de bord
- Rapport d'évaluation
- boîte à outils tutorat d'insertion
- boîte à outils tutorat d'intégration
- Offre de formation
- Fascicule du FRAJE
- Aides à l'emploi
- Liste des établissements de promotion sociale
- Liste des organismes d'insertion socio-professionnelle
- Conventions prochainement disponible sur le site



Partie 2 :

L'éventail des mesures en faveur du tutorat au Fonds MAE



Pour quelles institutions?

- Appartenir à la CP 332
 - Milieux d'accueil d'enfants de moins de 12 ans
- Institutions avec des emploi-jeunes
 - Tutorat d'insertion et accès aux formations tutorat

A. Financement du temps de travail de tutorat

Principes généraux

Le tuteur doit :

- Travailler dans une fonction identique
- Avoir 2 ans d'ancienneté dans le MAE
- Avoir 5 ans d'expérience dans la fonction
- Être à temps partiel ou pouvoir dégager du temps
- Avec le même horaire que le jeune

Offrir un réel tutorat:

- Dégager du temps de travail d'un travailleur qualifié
- Assurer une continuité du tutorat

- L'intervention ne peut excéder les coûts réels ni bénéficier d'un double financement
- Intervention du Fonds plafonnée à **25€/h**
 - *Exemple tutorat d'insertion: 10% ETP = (10% de 38h) 3,8h*
 - *Sur base de 32 semaines (8 mois nov-juin 2015) = 3,8*32sem*25€ = 3040€ soit 121h*
- Sur demande motivée, jusque 27,50€ si ce n'est pas pour le tuteur et 30€ si pour tuteur mais il s'agit d'un budget donc le nombre d'heure va diminuer (le montant reçu n'augmentera pas)
 - *Exemple: 3040/30€ = 101h au lieu 121h*
- Respect de la législation sociale (extension du contrat de travail d'un travailleur à temps partiel ou nouveau contrat)
- Concertation sociale (avis de la délégation syndicale ou envoi aux permanents régionaux)
- Demander la « réduction groupe-cible tuteur » si présence minimum de 5 tutorés (tout type confondu)

1. Tutorat de formation

Exemple concret:

une crèche a des partenariats avec une école de plein exercice et une école de promotion sociale et reçoit, pour l'année scolaire 2014-2015, 5 stagiaires puéricultrice de 6^{ème} année et 4 stagiaires auxiliaire de l'enfance

Le MAE reçoit:

un financement pour des heures de tutorat

- **Financement pour les MAE:**

- le temps de travail des tuteurs

- 5% du volume de stage (selon nombre de stagiaires et de périodes de stage) à raison de 25€/h

Exemple: 1 stagiaire pdt 20 jours * 9 périodes/jour = 180 périodes

180 périodes*50 minutes/60 heures=150 heures

5% de 150 heures = 7,5h de tutorat financé

- Max. 2 stagiaires par tuteur dans le même groupe de vie
 - + 4h par tuteur participant à l'évaluation lors des focus group (max. 6 tuteurs/MAE)

- les frais de déplacement

- 25€ max. pour un AR et par personne pour les participants à l'évaluation lors des réunions focus group

- **Conditions:**
 - **Type de formations concernées**
 - Plein exercice : puériculture
 - Promotion sociale : animateur, auxiliaire de l'enfance, éducateur
 - **Partenariat avec école(s) concernée(s):**
 - Renforcement encadrement de stage à prester dans le MAE
 - **Participation aux réunions focus group**
 - **Introduction de la demande :**
 - via une déclaration d'intention de collaboration
 - d'ici janvier 2015 pour l'enseignement de promotion sociale (stages à partir de janvier 2015)
 - pour le 15 septembre 2015 pour l'enseignement de promotion sociale et l'enseignement de plein exercice (stages à partir de septembre 2015)

- Modalités de l'intervention du Fonds
 - **50%** est réglé à **la signature** de la convention
 - Le solde sera réglé le mois suivant l'embauche compensatoire avec justificatifs

2. Tutorat d'insertion

Exemple concret:

une institution d'accueil extra-scolaire engage en juillet 2015 un jeune de moins de 26 ans à mi-temps qui a suivi un module d'orientation avec la Mission Locale d'Ixelles, ce qui laisse du temps au jeune pour suivre sa formation d'éducateur (= de l'alternance).

Le MAE reçoit:

- le financement d'heures de tutorat
- le financement du cout salarial pour le jeune jusqu'à la fin de sa formation

- Jeunes suivant une formation en alternance
 - Jeune n'ayant pas le CESS
 - Formation en alternance
 - Enseignement de promotion sociale (EPS):
auxiliaire de l'enfance, animateur, éducateur
 - CEFA : cuisine de collectivité – auxiliaire adm. accueil
 - Travailleur
 - Sous contrat de travail au moins mi-temps (19h/sem)
 - En formation environ deux jours par semaine (min ¼ temps)
 - Milieu d'accueil
 - 3-12 ans (formations avec EPS)
 - 0-12 ans et CP 332 (formations avec CEFA)

- Financement pour les MAE:

- 1) le temps de travail des tuteurs

→ correspondant à **10%** du temps de travail ETP du tuteur par jeune, quelque soit son temps de travail (min. mi-temps) = **1/2 journée par semaine**

- *10% ETP = (10% de 38h) 3,8h*
- *Sur base de 32 semaines (8 mois nov-juin 2015) = 3,8*32 sem*25€ = 3040€ soit 121h*
- Maximum **4 500 €** par jeune et par an
- Pendant la période de formation et durant 2 ans

- Modalités de l'intervention du Fonds
 - **Avance de 80% du coût salarial** versée au début de chaque trimestre suite à la signature de la convention
 - Le solde sera réglé le mois suivant l'embauche compensatoire avec justificatifs

2) financement du temps de travail du jeune

- Cout salarial du jeune
- Frais de déplacement du jeune
- Modalités différentes selon les projets
 - Projet Emploi-jeune (lancé en 2010)
<http://bit.ly/emploijeuneMAE>
 - Projet CEFA (lancé en septembre 2014)
<http://bit.ly/projetsjeunes>
 - Projet Insertion dans les métiers de l'enfance avec OISP (lancé en octobre 2014 – emploi en alternance à partir de juin-juillet 2015)
<http://bit.ly/projetsjeunes>

- **Conditions de participation au projet**
 - Relever de la CP 332 (ou institutions avec des emplois-jeunes)
 - Introduire une demande d'ici le **1^{er} octobre 2015**
 - Signature d'un contrat de travail minimum à mi-temps et en formation au moins à quart temps
 - Le MAE introduira une demande de réduction groupée « jeunes travailleurs »

3. Tutorat d'intégration

Exemple concret:

une crèche engage une puéricultrice d'origine étrangère. La personne engagée a moins de 26 ans et a le CESS.

Le MAE reçoit:

le financement d'heures de tutorat

Concerne des jeunes travailleurs nouvellement engagés sous contrat de travail:

- Moins de 26 ans
- Engagés depuis -d'1 an (CDI ou min 6 mois)
- Quelle que soit leur fonction

1 ^{er} cas: < CESS	2 ^{ème} cas: A MAXIMUM 1e CESS
/	<p>+ étant dans l'une des situations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - DE de longue durée (en possession de la carte ACTIVA) - Chômeur indemnisé - Ayant droit à l'intégration sociale - Se réintègre après une interruption d'au moins une année - D'origine étrangère - Avec aptitude réduite au travail (handicap...)

- **Financement pour les MAE:**
 - **Le temps de travail des tuteurs**
 - 10h par jeune (maximum de 100 h)
 - $2 \text{ jeunes} * 10\text{h} * 25\text{€} = 500\text{€}$
 - Jeunes pris en compte : déjà engagés à l'introduction à la demande ou dans les 6 mois de l'introduction (contrats vérifiés dans dossier de solde)
 - **Les heures d'accompagnement suivies**
 - par les travailleurs salariés (avec l'intervention du congé-éducation payé)

- Modalités de l'intervention du Fonds
 - **Avance de 50%** du financement réglée à la signature de la convention
 - Embauche compensatoire dans les 12 mois qui suivent l'introduction de la demande
 - Décompte envoyé 1 mois après l'embauche compensatoire

- Conditions
 - Introduction de la demande avant **le 15 novembre 2015**
 - Mise en place d'un accompagnement d'équipe obligatoire dans les 6 mois suivant l'introduction de la demande (min. 12h + min. 3 participants salariés relevant de la CP 332)
 - Mandat du MAE en faveur du Fonds vis-à-vis du congé éducation payé

B. Mise en place de formations au tutorat

- Formation de base
- Accompagnement d'équipe
- Intervision



- **Formation de base**

- Objectif: permettre au **tuteur** de savoir accompagner le jeune en favorisant son intégration dans le contexte professionnel du métier ciblé en facilitant et en observant sa progression dans l'acquisition et le développement des compétences
- Opérateurs: Bruxelles-Formation, CEMEA-EP, Fraje, IEPSCF Jemappes, Institut Jean-Pierre Lallemand et l'école de promotion sociale Mons-Borinage
- Durée: 4 ou 6 jours
- Dates et localisation : voir brochure (offres de formation)

- **Accompagnement d'équipe**
 - Objectif: aider une **équipe** à mettre en place des outils et des méthodes concernant le tutorat, tout en s'appuyant sur les outils du classeur tutorat
 - Opérateurs: CEMEA-EP, CERSO Mons Institut Cardijn, ISBW et Synergie
 - Durée: entre 12h et 24h
 - Dates: à la convenance de l'équipe, en accord avec l'opérateur de formation

• Intervision

- Objectif: amener les tuteurs à échanger sur leurs pratiques **avec des tuteurs d'autres milieux d'accueil** et consolider les compétences
- Opérateurs: CEMEA-EP, CERSO Mons, CERSO Mons Institut Cardjin, Fraje, ISBW, Synergie
- Durée: maximum 24h, réparti sur plusieurs jours
- Modalités d'organisation:
 - À l'initiative du Fonds MAE sur Bruxelles avec le CERSO et le FRAJE
 - À l'initiative des MAE, avec opérateurs retenus: envoi de liste des personnes intéressées et preuve de concertation sociale, le Fonds MAE prend en charge l'organisation des intervisions
 - À l'initiative des MAE avec un autre opérateur : envoi d'acte de candidature de bourse Tutorat d'ici le 15 novembre 2015

Atouts des formations (et accompagnements) au tutorat

- **Accessibles gratuitement** (si travailleurs salariés CP 332 ainsi que tuteurs emploi-jeune d'une autre CP)
- **Reconnues** dans le cadre du **congé éducation payé**
- **Organisables sur le site** du Milieu d'accueil s'il y a au moins 6 travailleurs salariés de la CP 332
- La participation aux formations donne droit à une **embauche compensatoire** équivalent au nombre d'heures suivies:
Modalités de financement de l'embauche compensatoire
 - Avance de 50% du financement réglée à la signature de la convention
 - Mandat du Milieu d'accueil en faveur du Fonds vis-à-vis du congé éducation payé
 - Remplacement dans les 12 mois qui suivent l'introduction de la demande

Partie 3: LES OUTILS

1. Les boîtes à outils insertion/intégration,
par le CERSO

2. Le carnet de bord, *par l'Ulg*

Les boîtes à outils du CERSO

BOITE À OUTILS DE BONNES PRATIQUES
 Dans le cadre de l'action de
 Fonds Social pour l'insertion
 des Milieux d'Accueil d'Enfants

**SOUTIEN AU TUTORAT
 D'INSERTION DE JEUNES
 PEU QUALIFIÉS**

Cette action bénéficie du soutien du Fonds Social MAE CP 332, du gouvernement fédéral de la Région de Bruxelles-Capitale, approuvée par le Conseil des provinces approuvées aux niveaux régional et provincial.

Centre de ressources pour le social Haute-Ecole Louvain en Hainaut
 Catherine Fassin | Paul Ledewick
 10/2018/2019


**Présentation
 Microsoft PowerPoi**

BOITE À OUTILS DE BONNES PRATIQUES
 Dans le cadre de l'action de
 Fonds Social pour l'insertion
 des Milieux d'Accueil d'Enfants

**SOUTIEN AU TUTORAT
 D'INTÉGRATION
 DE JEUNES TRAVAILLEURS**

Cette action bénéficie du soutien du Fonds Social MAE CP 332, du gouvernement fédéral de la Région de Bruxelles-Capitale, approuvée par le Conseil des provinces approuvées aux niveaux régional et provincial.

Centre de ressources pour le social Haute-Ecole Louvain en Hainaut
 Catherine Fassin | Paul Ledewick
 10/2018/2019

Le carnet de bord

par Stéphanie Noël, assistante de formation, ULg



Présentation
Microsoft PowerPoint

SOUTIEN AU TUTORAT ET A L'ENCADREMENT DES STAGES DANS LE SECTEUR DES MILIEUX D'ACCUEIL D'ENFANTS (0-12 ANS)

Cette action bénéficie du soutien du Fonds Social MAE (CP-332), du gouvernement fédéral et de la convention signée entre le FODSW, le CDF, l'ISAPW et l'APF & F.E.I.

Service PERF ULg :
Nathalie François, Stéphanie Noël, assistantes de formation
Florence Pirard, responsable scientifique
En collaboration avec Pascale Cantus

OCTOBRE 2014

Partie 4: Les aides à l'emploi

par Serge de Luca, Actiris
pour la réunion à Bruxelles



Présentation
soft PowerPoint 97

Partie 4: Les aides à l'emploi

*par Didier Wiame, Forem
pour le réunion à Namur*



Présentation
Microsoft PowerPoint

Contacts

- Mail: projets.jeunes@apefasbl.org
- Responsable de projets: François Willemot
- Chargée de projets: Anne-Sophie Braquart
– Tél: 02/229.32.52
- Collaboratrice administrative: Hélène Dohet
– Tél: 02/229.32.05



Merci pour votre attention

Des questions ?

